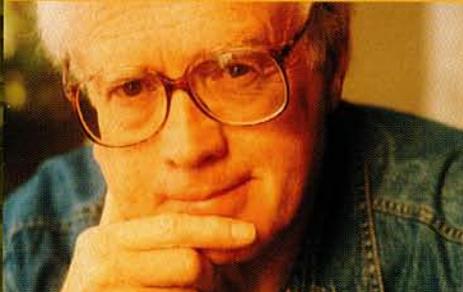
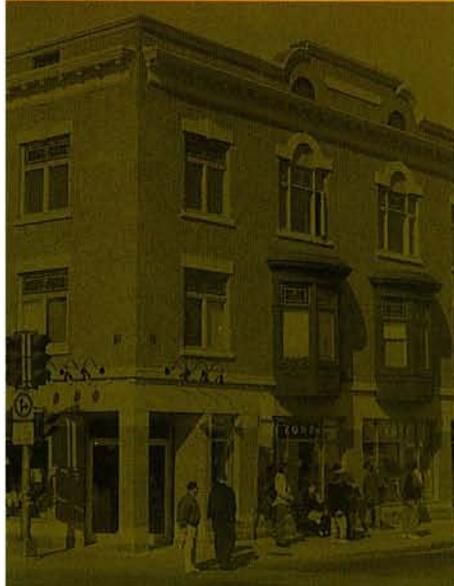
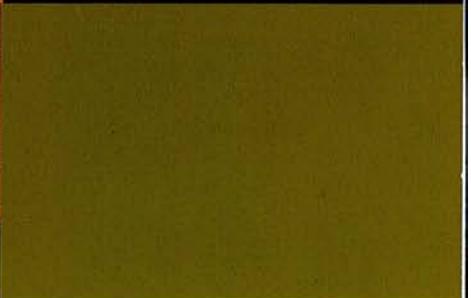
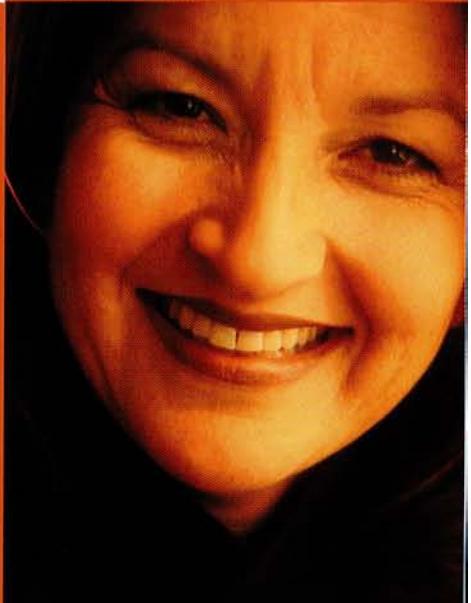




RAPPORT ANNUEL 2008
CONSEIL DE QUARTIER
SILLERY

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



RAPPORT ANNUEL 2008

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Point de service, secteur de Sillery
1229, avenue du Chanoine-Morel
Québec (Québec) G1S 4B1
conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca

LE 10 MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	5
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
	2.1. Description générale d'un conseil de quartier	7
	2.2. Conseil de quartier de Sillery	7
	2.3. Membres	7
	2.4. Limites du quartier.....	8
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	9
	3.1. Séances régulières	9
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER	10
5.	CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	11
6.	ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL.....	14
7.	COMITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	15
	7.1. Comité des arbres.....	15
	7.2. Comité circulation.....	17
8.	PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS	18

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je vous présente le quatrième rapport annuel du Conseil de quartier de Sillery au nom de tous ses membres. Le conseil de quartier touche l'ensemble des citoyens qui ont à cœur la qualité de vie de leur quartier et l'amélioration continue de leur environnement. Le Conseil de quartier de Sillery existe depuis maintenant plus de quatre ans et il a su se démarquer auprès des citoyens par ses actions très utiles sur la vie de notre quartier tout en associant les citoyennes et citoyens.

Six dossiers majeurs ont occupé les membres du conseil de quartier tout au long de la dernière année :

1. **L'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme** : c'est le dossier majeur de l'année 2008 avec les plus grands enjeux tels que la « densification douce » des secteurs résidentiels unifamiliaux isolés, la protection des arbres et du patrimoine arboricole, les terrains de l'Industrielle-Alliance, le parc du Buisson et le maintien des parcs existants, l'édifice des Pères-du-Sacré-Cœur, le contrôle de la circulation des automobiles dans les rues adjacentes au boulevard Laurier et la protection des secteurs résidentiels situés dans les rues adjacentes au boulevard Laurier, secteur Saint-Yves;
2. **L'élaboration d'un plan directeur de quartier** : une deuxième consultation auprès des citoyens a été faite en 2008 sur les orientations et les objectifs. Par la suite, un document a été préparé et présenté au conseil d'arrondissement et à la Ville de Québec. Il reste à préparer le plan d'action;
3. **La protection des arbres sur le territoire du district de Sillery** : les membres du Comité des arbres ont transmis des recommandations importantes lors de la consultation publique sur l'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme dont un volet touchait la protection des arbres;
4. **La participation à la consultation publique de la Ville de Québec sur le plan directeur du réseau cyclable de la Ville** : un mémoire a été acheminé à la fin de novembre 2007 proposant de nombreuses pistes d'action pour développer le réseau cyclable tant dans l'axe est-ouest que nord-ouest, et ce, autant pour des fins récréatives qu'utilitaires;
5. **Le comité de circulation** : plusieurs citoyens rapportent des problèmes qu'ils connaissent concernant la vitesse, la circulation et le stationnement des automobiles dans leurs secteurs et ont fait des recommandations au conseil d'arrondissement. Des mesures de correction sont prévues pour l'année 2009;
6. **L'entretien et la protection du parc Ross et du parc du Buisson** : à la suite d'actions de la part de citoyens et du conseil de quartier, nous avons l'assurance que le parc Ross sera rénové notamment le chalet sera reconstruit en 2009. Le parc du Buisson a fait l'objet de recommandations lors de la consultation sur l'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme. Nous suivrons ce dossier de près.

En terminant, je considère qu'il est important de souligner et de rappeler que le conseil de quartier est une instance démocratique municipale dont le succès dépend de la collaboration de toutes et tous. Je vous remercie d'y avoir participé en grand nombre et je vous invite chaleureusement à continuer. Votre aide nous est précieuse et importante.



Francine Marcotte
Présidente
Conseil de quartier de Sillery

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les changements au règlement de zonage, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de Sillery

Le Conseil de quartier de Sillery représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (ancienne ville de Sillery et une partie du quartier Saint-Yves dans Sainte-Foy). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2004 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en décembre 2004.

2.3. Membres

Le Conseil de quartier de Sillery est normalement composé de neuf membres (4 hommes et 4 femmes qui résident dans le quartier et 1 personne issue du milieu des gens d'affaires) élus par la population pour un mandat de deux ans. L'élection des membres du Conseil de quartier de Sillery a eu lieu le mardi 23 janvier 2007, à la bibliothèque Charles-H.-Blais, salle polyvalente, 1445, avenue Maguire. L'ensemble des postes sera soumis en élection en mars 2009.

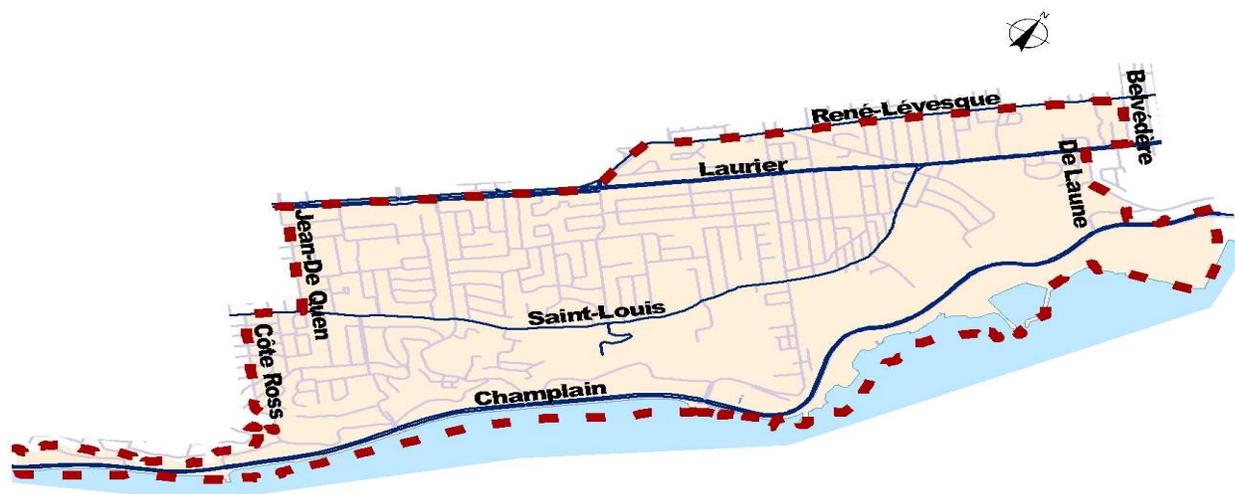
Composition du Conseil de quartier de Sillery	
Madame Francine Marcotte	Présidente
Monsieur Denis Carrier	Secrétaire
Madame Anne Bérubé	Trésorière
Madame Christiane Trudel	Administratrice
Madame Francine Lalonde	Administratrice
Monsieur Jean Maheux	Administrateur
Monsieur Gaston St-Laurent	Administrateur
Monsieur Stephan-Louis St-Laurent	Administrateur

Mentionnons que monsieur Vincent Grenier Cliche (secrétaire) a dû démissionner de son poste au cours de l'année 2008, puisqu'il n'habitait plus le quartier.

Se joignent également aux séances régulières le conseiller municipal, monsieur Paul Shoiry, ainsi que les conseillers en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery, monsieur François Landriau et madame Valérie Drolet. Cette dernière s'assure que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et rapportent les décisions auprès de l'administration municipale. Celle-ci n'a toutefois pas de droit de vote.

2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du Conseil de quartier de Sillery sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Séances régulières

En 2008, le Conseil de quartier de Sillery a tenu dix rencontres (9 séances régulières et 1 assemblée générale). Les séances régulières ont toutes eu lieu au centre communautaire Noël-Brulart.

Séances régulières du Conseil de quartier de Sillery en 2008	
12 février, 19 h	25 juin, 19 h
4 mars, 19 h (assemblée générale)	9 septembre, 19 h
8 avril, 19 h	7 octobre, 19 h
13 mai, 19 h	11 novembre, 19 h
10 juin, 19 h	9 décembre, 19 h

À chacune des séances, le quorum a été atteint. Un procès-verbal résumant le contenu de la séance est rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires du conseiller municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante :

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintefoysillery/sillery/proces_verbaux.aspx

Le Conseil de quartier de Sillery a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de leur mandat, les membres du Conseil de quartier de Sillery ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en début et fin de séance de travail ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les informations demandées n'étaient pas connues des membres. A plusieurs reprises, le conseiller municipal est intervenu pour apporter des ajustements et fournir des renseignements complémentaires. Les membres du conseil, le conseiller municipal, le conseiller en consultations publiques ont entendu et répondu aux préoccupations du public et certaines ont fait l'objet d'une proposition et ont été adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery.

Représentations faites au Conseil de quartier de Sillery en 2008 :

Représentation des citoyens	
Dépôt d'une pétition portant sur la dénonciation des problèmes de stationnement sur la rue Pasteur (12 février 2008).	Le Conseil de quartier de Sillery a rédigé et adressé une lettre d'appui à la présidente du conseil d'arrondissement, M ^{me} Francine Bouchard.
Dénonciation du fonctionnement de l'opération déneigement (12 février 2008).	Le citoyen va rédiger une lettre que le conseil de quartier va transmettre au conseil d'arrondissement et rendre la demande applicable pour l'ensemble du quartier.

Autres préoccupations des citoyens qui n'ont pas fait l'objet d'une proposition d'action par le conseil de quartier :

- Nouvelle politique pour les organismes de loisirs : ajout d'une taxe de 25 % par l'Arrondissement.
- Absence de surveillance policière pour le stationnement de l'avenue Maguire et de la rue Sheppard.
- Présentation d'un projet citoyen par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery.
- Projet d'initiative *Pique-nique musical* à Cataraqui.
- Affichage publicitaire non-conforme du Château de Bordeaux et de Supra sur le chemin Saint-Louis.
- Inquiétude de l'achat par la SSQ de la propriété des Augustines.
- Amélioration du système de communication pour les conférences et assemblées de l'Arrondissement.
- Secteur historique à revoir sur le chemin du Foulon, (entre les côtes à Gignac et du Verger).
- Utilisation du babillard de la bibliothèque et du journal L'Appel pour l'annonce des réunions.
- Réception des avis de la Ville dans les maisons avec le logo « *pas de circulaire* ».
- Vente payante des brochures de l'Arrondissement *Histoire de raconter*.
- Déneigement du sentier piétonnier entre les rues Vigneault et Ranvoyzé.

- État d'avancement du belvédère et de la démolition de l'usine de filtration.
- Signification du district de la Cité-Universitaire.
- Précisions sur la réfection de la rue De Montigny.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery à participer à une consultation publique municipale en 2008. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour le projet suivant :

**Harmonisation à la réglementation sur l'urbanisme
Projet de Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme R.V.Q. 1400
Projet de Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy Sillery
sur l'urbanisme, R.A.3V.Q.86**

Consultation publique

Assemblée tenue le 2 décembre 2008 au Montmartre (1669, chemin Saint-Louis).
150 citoyennes et citoyens ont participé à cette assemblée.

Consultation publique (suite) et formulation des recommandations du conseil de quartier

Assemblées tenues le 18 décembre et 13 janvier 2009 au centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel

30 citoyennes et citoyens ont participé à ces assemblées.

À la suite des consultations publiques, le conseil de quartier a émis les recommandations suivantes :

ARRONDISSEMENT

- que l'exercice d'harmonisation retienne essentiellement la réglementation de l'ancienne Ville de Sillery. La terminologie de « densification douce » est trompeuse. Il y a certainement eu confusion dans l'élaboration du Plan directeur de quartier car les citoyens du quartier veulent conserver l'aménagement et la qualité de vie du quartier en maintenant les maisons résidentielles unifamiliales isolées sur une hauteur maximale de 9 mètres. Le CQS demande également de ne pas permettre, dans les zones résidentielles unifamiliales, la construction de jumelés ou de maisons en rangées ou de trois étages ou encore d'ajout d'un deuxième logement. C'est donc davantage un statu quo qu'une densification douce pour le maintien de l'harmonie que souhaitent les résidents.
- que l'aménagement du quartier (par ses règlements de zonage) respecte le patrimoine paysager actuel en tenant compte des balises suivantes :
 - conserver l'alignement actuel des résidences en maintenant les marges de recul déjà existantes (marges avant, latérales et arrière) de chaque terrain pour conserver ce qui existe déjà et maintenir l'aménagement actuel du quartier;
 - maintenir le caractère de résidences unifamiliales isolées dans les secteurs où il y a déjà une majorité de maisons familiales;
 - limiter la hauteur des bâtiments en nombre de mètres plutôt qu'en étages comme cela se fait dans d'autres arrondissements tout en incluant les équipements de mécanique installés sur la toiture, quand il y a lieu;
 - tenir compte du facteur d'ensoleillement déjà existant dans certains secteurs affectés par la juxtaposition d'un zonage résidentiel et commercial ou institutionnel, y compris l'ensoleillement des trottoirs, des espaces publics adjacents et des résidences et logements voisins.

Harmonisation à la réglementation sur l'urbanisme
Projet de Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme R.V.Q. 1400
Projet de Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy Sillery
sur l'urbanisme, R.A.3V.Q.86

SUITE

Zone 31233 (parc du Buisson)

- de conserver cette zone en Parc en incluant dans la même zone, le parc, l'école, le pavillon Du Buisson et l'église. Advenant un développement résidentiel sur le terrain de l'église, plusieurs citoyens sont cependant d'accord à accepter des maisons unifamiliales. Il est également demandé de prévoir un local et un stationnement pour les utilisateurs du terrain sportif.

Zone 31218 (Industrielle Alliance)

- de protéger la zone tampon formée par les aires de stationnement, d'éviter les constructions dans cette zone tampon, de limiter la hauteur des constructions à celles déjà existantes soit une hauteur de 12 m, d'éviter la construction de stationnements souterrains, d'omettre les usages incompatibles avec le milieu résidentiel comme les bars et restaurants, de protéger, voire d'augmenter le pourcentage d'aire verte afin de conserver la qualité de vie du secteur qui est déjà affectée par les édifices commerciaux actuels (se référer aux recommandations des citoyens de la zone touchée, jointe en annexe).

Zone 31232 (édifice des Pères du Sacré-Cœur)

- de limiter le nombre de logements prévus en services communautaires de façon à les inclure dans le bâtiment actuel, sans ajouter d'étages, ni la volumétrie vers les façades latérales, en acceptant l'addition à l'arrière (vers le sud), d'une aile de largeur de 16 m et ne dépassant pas la hauteur actuelle des ailes latérales de l'édifice actuel, avec une marge de recul de 40 m à la ligne de lot, tel que proposé en mai 2006 par la société Patri-Arch., dans une étude commandée par la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et Communications du Québec, pour une évaluation patrimoniale des propriétés religieuses du territoire de la ville de Québec et des recommandations à leur transformation;
- la protection intégrale du couvert boisé circulaire aux façades latérales, tel que proposé par la Ville lors de la consultation publique de 2006 sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery;
- de s'assurer que l'aire verte couvrant minimalement 40 % de la superficie de la propriété ne soit pas grevée de stationnements et autres.

Que la Ville exige du promoteur :

- qu'il se munisse d'habitacles insonorisés convenables pour éliminer tout impact sonore à l'environnement émis par les équipements de climatisation et autres;
- qu'il assure un éclairage extérieur des lieux compatible à un environnement résidentiel et non à celui d'un centre commercial, sans limiter la sécurité;
- qu'il se munisse d'équipements adéquats afin d'éliminer tout impact olfactif occasionné par la gestion des déchets, particulièrement en période estivale de forte chaleur.

Zone 31001 (boulevard Laurier, îlot Lapointe)

- de protéger et de conserver l'harmonie actuelle du quartier résidentiel de Saint-Yves. Le CQS s'oppose à la construction d'édifices commerciaux de 6 à 10 étages sur l'îlot Lapointe, un projet qui entraînerait la démolition d'une trentaine de maisons et recommande que l'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme prenne en compte la volonté très claire exprimée par les résidents du quartier de protéger leur environnement et leur qualité de vie.

Harmonisation à la réglementation sur l'urbanisme
Projet de Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme R.V.Q. 1400
Projet de Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy Sillery
sur l'urbanisme, R.A.3V.Q.86

SUITE

Zone 31721 (secteur situé à l'ouest de la rue de Laune)

- de maintenir les résidences unifamiliales isolées et de ne pas permettre l'établissement d'un deuxième logement.

Zone 31220 (Grande-Allée ouest, au nord de la zone 31721)

- de ne pas permettre l'augmentation du nombre d'étages à 6 tel que mentionné dans la grille de spécifications du projet de règlement.

Zones 31234, 31235 et 31008 (zones à vocation résidentielle unifamiliale isolée)

- le retrait des jumelés dans toutes les zones de résidences unifamiliales isolées mais aussi particulièrement dans ces zones. Le CQS avait demandé à sa réunion du printemps de retirer les jumelés dans ces zones.

Zone 31719 (parc Lemoine)

- de mieux respecter l'alignement actuel des résidences déjà existantes afin d'éviter des erreurs d'aménagement telles que la construction d'une nouvelle résidence disproportionnée par rapport au milieu environnant actuel du secteur.

R.V.Q. 1400

- de protéger l'une des caractéristiques et l'une des richesses les plus précieuses du quartier, soit la conservation de son patrimoine arboricole comme vecteur du développement durable. (Se référer au mémoire déposé au conseil d'arrondissement et au conseil de ville le 30 octobre 2007). Pour ce faire, nous demandons de maintenir l'ancien règlement de Sillery ou reprendre la même réglementation que celle adoptée par les arrondissements de La Cité et de Limoilou.

6. ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL

Le Conseil de quartier de Sillery a entrepris diverses actions locales en 2008 dans le but de mettre en œuvre les priorités qu'il avait identifiées dans son plan d'action et de soutenir certains projets importants pour les citoyens et les citoyennes.

LES PARCS ROSS ET DU BUISSON

La Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement préconisait au printemps une hiérarchisation des parcs et la fermeture du chalet du parc Ross qui deviendrait ainsi un parc de détente. Les interventions du conseil ont permis le maintien du parc et la rénovation complète du chalet.

Quant au parc du Buisson, le conseil d'arrondissement proposait sa fermeture et un changement de zonage permettant un développement résidentiel. Le conseil demande le maintien du parc et du bâtiment de service.

Le conseil supporte la rénovation de l'aréna Jacques-Côté et la construction du belvédère sur le stationnement de l'église Saint-Michel.

Des citoyens de l'avenue des Gouverneurs nous ont fait part d'une dérogation permettant la construction de trois résidences unifamiliales, ce qui affecte la qualité de vie des voisins. Suite à une entente entre les parties, seulement deux résidences seront construites.

7. COMITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

7.1. Comité des arbres

Le Conseil de quartier de Sillery a conservé un comité des arbres afin de suivre de façon plus assidue la protection des arbres.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES ARBRES POUR 2008

Créé par le Conseil de quartier de Sillery et constitué de trois spécialistes en arboriculture et de trois citoyens, dont le président de la Société d'histoire de Sillery, le Comité des arbres de Sillery a été très actif cette année encore dans deux domaines en particulier, soit le projet de plantation d'arbres, ainsi que lors de consultations publiques sur le projet d'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme (R.V.Q. 1400).

Le projet de plantation d'arbres offerts gratuitement par la SODAC-FONDATION DE LA FAUNE, a fait l'objet de plusieurs réunions du Comité ainsi que de rencontres avec des employés et fonctionnaires de la Ville, du Cimetière Mount Hermon et de la SODAC. Ces démarches ont été un succès grâce à M. Hugues Michaud de la Société d'Histoire de Sillery qui s'est porté garant pour le financement du projet en partenariat. Il faut dire que ce projet vise l'arrondissement historique. Finalement les arbres ont été plantés dans le cimetière Mont Hermon puisqu'il nous a été impossible de trouver un endroit disponible dans la côte de Sillery ou un terrain de la Ville.

Grâce à M. Jean Lamontagne et de ses étudiants du Centre de formation professionnel Fierbourg, la main-d'œuvre nous a été fournie gratuitement pour la plantation. Elle a eu lieu au mois d'octobre 2008. En 2009, il restera à aménager une plaque commémorative du don de la fondation de la Faune.

Le projet d'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme R.V.Q. 1400 (Ville de Québec) et R.A.3V.Q.86 (Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery). Ces projets autant que le projet d'harmonisation sur les règlements sur l'abattage des arbres au sein de la Ville de Québec, une année plus tôt, ont pris par surprise le Comité et bon nombre de citoyens impliqués, par la façon de les présenter et par les orientations retenues.

En effet, une annonce est parue, presque un entrefilet, un peu avant la mi-novembre dernier pour annoncer à la population du tout Québec qu'une consultation publique aurait lieu en décembre et janvier, sur le projet d'harmonisation et d'uniformisation des divers règlements sur l'urbanisme des villes fusionnées. Le projet visait notamment une réglementation très minimale de l'abattage sur tout le territoire et impliquait un très net recul de cette réglementation par rapport à celle de Sillery, permettant à toute fin utile à tout un chacun d'abattre sans permis n'importe quel arbre en cour arrière ou en cour latérale, même dans tous les arrondissements historiques excepté celui du Vieux-Québec. Le projet a été présenté par les fonctionnaires de l'arrondissement et ceux de la Ville sans retenir les recommandations faites en consultations publiques sur le Règlement d'abattage des arbres en octobre 2007, alors que le Comité avait présenté cinq mémoires totalisant une bonne centaine de pages sur le sujet. Le projet d'harmonisation n'a pas non plus tenu compte des recommandations de la Commission municipale sur l'économie et l'environnement en avril 2008 qui, dans son rapport de consultation sur le Règlement d'abattage des arbres, avait fait sienne une large partie de nos recommandations pour une meilleure protection du patrimoine arboricole.

Le projet n'a pas non plus tenu compte des recommandations des membres du Comité sur les avant-projets de règlements d'urbanisme et leurs effets néfastes sur le maintien du patrimoine arboricole de notre district, de celui de l'arrondissement et celui de la ville de Québec en général, recommandations qui avaient été exprimées verbalement et par écrit en mai 2008 lors de la consultation préliminaire sur les avant-projets de règlements.

A quelques jours d'avis, par conséquent, quelques membres du Comité dont M^{me} Christiane Trudel et M. Jean Bousquet ont préparé des interventions lors des consultations publiques de janvier 2009, et ont déposé des mémoires ayant trait aux règles d'urbanisme en lien avec une meilleure protection du patrimoine arboricole autant aux séances de consultations de Sainte-Foy–Sillery que celles de la Ville une semaine plus tard. Ces recommandations ont eu des échos dans les médias, comme 15 mois auparavant lors de la consultation sur le Règlement d'abattage des arbres.

Le Comité attend les recommandations qui seront faites aux élus plus tard en 2009, relativement à ces projets de règlement.

Le Comité a également fait des rapprochements avec le Comité des arbres de Charlesbourg dont les préoccupations sont similaires et qui relève également d'un conseil de quartier. Une coalition élargie pourrait voir le jour en 2009, incluant d'autres organismes de la région soucieux du patrimoine arboricole et des boisés urbains.

Le Comité est toujours actif malgré la démission de notre président, M. Paul-Étienne Sirois en novembre. Nous tenons à le remercier pour tout le travail et sa ténacité à faire que notre district conserve l'une de ses plus belles richesses et son meilleur caractère distinctif.

Membre du Comité des arbres du Conseil de quartier de Sillery	
Monsieur Paul-Étienne Sirois	Président
Monsieur Hugues Michaud	Président Société d'histoire de Sillery
Madame Suzanne Hardy	Phytotechnicienne Enracinart
Monsieur Jean Bousquet	Ing.f., Ph.D., C.R.C. et professeur titulaire Université Laval
Monsieur Jean Lamontagne	Consultant en arboriculture Professeur – Fierbourg, centre de formation professionnelle
Madame Solange Simard	Technicienne en foresterie Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Christiane Trudel	Membre du conseil de quartier

7.2. Comité circulation

En 2008, la responsabilité du dossier circulation fut transférée à deux membres du conseil du quartier, soit MM. Stephan-Louis St-Laurent et Jean Maheux. Suite au désistement de plusieurs membres, les activités du comité de circulation ont été réduites.

Secteur Saint-Yves

En 2008, le conseil de quartier a principalement œuvré à la résolution du problème de circulation de transit dans le quartier Saint-Yves. Ce dossier est l'une des priorités d'intervention du comité et faisait déjà l'objet de recommandations en 2007.

À cet effet, le conseil de quartier a rencontré le directeur de la Division des transports de la Ville de Québec lors d'une séance de travail tenue le 30 janvier 2008. Lors de cette rencontre, les administrateurs du conseil de quartier et les autorités de la Ville ont pu échanger et discuter des problèmes de circulation dans le secteur des rues Lapointe et Triquet, de l'avenue Charles-Huot et du boulevard Laurier. Il fut noté que la Ville reconnaissait l'existence d'un problème de circulation de transit lors de l'heure de pointe du soir. Cependant, il fut aussi constaté que la Ville se refusait à faire le même constat pour l'heure de pointe du matin.

Le 25 juin 2008, les administrateurs du conseil de quartier ont participé à une deuxième séance de travail sur la circulation de transit. Lors de cette rencontre, les solutions proposées par la Ville furent étudiées et commentées.

Suivant cette rencontre, les citoyens concernés ont été appelés à participer à une consultation publique sur la circulation de transit à l'automne 2008. Plus de 175 personnes, incluant trois membres du Conseil de quartier de Sillery, se sont présentées à la consultation publique. Durant cette rencontre, la Ville a fait le constat de la situation et a fait part des solutions à être mises en place. Dans une première phase, la Ville installera (entre autres) un terre-plein au coin des rues Lapointe et Sauvé, Ménard et Sauvé, Alexander et Triquet et ajoutera des trottoirs sur Triquet. À cette fin, un montant de 550 000 \$ a été inscrit au Plan triennal d'immobilisation pour 2009 afin de mettre en place ces mesures d'atténuation de la circulation.

Il va de soi que le dossier de la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves restera une des priorités du conseil de quartier en 2009.

Plan directeur de quartier (gestion des déplacements)

En 2008, le conseil de quartier a pris soin d'inclure dans son document d'orientation (pour l'élaboration du plan directeur de quartier) des objectifs visant la gestion des déplacements. Ceux-ci devraient servir de cadre de référence pour orienter les décisions municipales. Ces objectifs et orientations sont notamment l'amélioration de la gestion de la circulation piétonnière (en aménageant un réseau utilitaire et récréatif de voies piétonnières relié aux réseaux de la ville), l'amélioration de la gestion de la circulation véhiculaire, l'amélioration de la gestion de la circulation cycliste (en aménageant un réseau utilitaire et récréatif de voies cyclables relié aux réseaux de la ville), une meilleure gestion de l'utilisation des stationnements sur rue et l'amélioration de la desserte et du confort du transport en commun.

Le document d'orientation fut présenté lors d'une consultation publique tenue le 9 avril 2008. Les citoyens et les citoyennes présents lors de la consultation se sont prononcés « très favorablement » ou « favorablement » sur l'ensemble des orientations et des objectifs proposés pour la gestion des déplacements. Quelques modifications et recommandations importantes ont été présentées. Entre autres, plusieurs citoyens et citoyennes ont proposé d'ajouter la notion de sécurité aux objectifs visant l'amélioration de la gestion de la circulation véhiculaire et piétonnière et d'augmenter la surveillance policière.

8. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil de quartier de Sillery est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2008 et de la participation des citoyens et citoyennes. Le taux de participation du public a d'ailleurs été de cinq résidants par séance, en moyenne.

En 2008, le Conseil de quartier de Sillery a reçu une subvention de la Ville de Québec de 2850 \$: 1500 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement (envois postaux, secrétariat, etc.), 1050 \$ pour la réalisation de l'exposition *D'une église à l'autre, phase II* et 300 \$ pour l'organisation d'une conférence sur les propriétés conventuelles de Sillery (tenue en 2007).

Au 31 décembre 2008, le conseil de quartier dispose d'un actif de 3724 \$.

Voir les états financiers en annexe.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2008

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Rapport du vérificateur	1
États financiers	
Bilan	2
État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net	3
Notes complémentaires	4

Rapport du vérificateur

Aux membres de
Le Conseil de quartier de Sillery

J'ai vérifié le bilan de *Le Conseil de quartier de Sillery* au 31 décembre 2008 et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général de la Ville de Québec


François Gagnon, CA auditeur

Le 3 mars 2009

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

**BILAN
 AU 31 DÉCEMBRE 2008**

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>3 724</u>	<u>1 773</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	28	60
Subvention reportée	<u>1 050</u>	-
	<u>1 078</u>	<u>60</u>
Actif net		
Non affecté	<u>2 646</u>	<u>1 713</u>
	<u>3 724</u>	<u>1 773</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil de quartier

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions - Ville de Québec		
Fonctionnement	1 500	1 500
Projet	<u>300</u>	<u>1 700</u>
	<u>1 800</u>	<u>3 200</u>
Charges		
Fonctionnement	567	752
Projet	<u>300</u>	<u>1 700</u>
	<u>867</u>	<u>2 452</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	933	748
Actif net non affecté au début de l'exercice	1 713	965
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u><u>2 646</u></u>	<u><u>1 713</u></u>

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Note 1. Statut et nature des activités

L'Inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 17 décembre 2004, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de *Le Conseil de quartier de Sillery*.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de la Ville.

Note 2. États des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé car il n'apporterait aucun renseignement significatif pour une meilleure compréhension des états financiers
